



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

FONDATION PARTENARIALE PARIS DAUPHINE

Siège social : Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FONDATION PARTENARIALE PARIS DAUPHINE

Siège social : Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016 PARIS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025,

À Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION PARTENARIALE PARIS DAUPHINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.2 de l'annexe des comptes annuels sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, figurant dans la note 6.6 de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.
- Enfin nous avons vérifié que les modalités retenues pour le traitement des reprises et des reports des fonds dédiés figurant dans la note 4.2.3 sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées,

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 4 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Cyrille BAUD

✓ Certifié par  youSign

Cyrille BAUD

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION :			
<i>Cotisations</i>	-	-	
<i>Ventes de biens et prestations de services</i>	58 502	40 211	18 292
Ventes de biens	-	-	-
Vente de prestations de service	58 502	40 211	18 292
<i>Produits des tiers financeurs</i>	19 316	17 285	2 031
Concours publics et subventions d'exploitation	19 316	17 285	2 031
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-	-
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	4 668 824	6 225 855	- 1 557 032
Dons manuels	898 379	927 488	-29 109
Mécénat	2 246 835	3 414 000	-1 167 165
Utilisations des fonds dédiés	199 708	552 558	-352 849
Quote-part frais de fonctionnement de la Fondation	173 425	211 309	-37 884
Autres Quote-Parts	117 000	147 000	-30 000
Autres produits	1 033 476	973 502	59 975
<i>Ressources non liées à la générosité du public</i>	-	-	
Mécénat	-	-	
Reprise amortissements, dépréciations, provisions	5 040	-	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	4 751 682	6 283 351	- 1 531 669
CHARGES D'EXPLOITATION :			
Achat de marchandises	-	-	-
Variation de stocks	-	-	-
Autres achats et charges externes	1 608 248	1 761 950	-153 702
Aides financières	1 013 743	1 412 256	-398 513
Impôts, taxes et versements assimilés	104 605	74 563	30 042
Salaires et traitements	449 460	399 966	49 495
Charges sociales	182 888	159 092	23 796
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	701 336	691 732	9 604
Dotations aux provisions	18 683	19 689	-1 006
Reports en fonds dédiés	472 417	1 278 822	-806 405
QP part affectée aux frais de fonctionnement de la Fondation	173 425	211 309	-37 884
QP part affectée à la dotation consommable de la Fondation	113 325	171 159	-57 834
Autres Quote-Parts	117 000	147 000	-30 000
Autres charges	39 683	65 884	-26 201
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	4 994 813	6 393 420	- 1 398 607
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	- 243 131	- 110 069	- 133 062
PRODUITS FINANCIERS :			
De participations	-	-	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	
Autres intérêts et produits assimilés	86 227	76 856	9 371
Reprises sur dépréciations et provisions	-	-	-
Différences positives de change	-	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	86 227	76 856	9 371
CHARGES FINANCIERES :			
Intérêts et charges assimilées	319 574	356 902	-37 328
Dotations sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-	-
Différences négatives de change	-	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES	319 574	356 902	- 37 328
2 - RESULTAT FINANCIER	- 233 347	- 280 046	46 699
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 476 478	- 390 115	- 86 362
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	39 269	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	6 183	- 6 183
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	33 086	- 33 086
Impôt sur les bénéfices	30 550	17 028	13 522
Total des produits	4 837 908	6 399 476	- 1 561 567
Total des charges	5 344 936	6 773 533	- 1 428 597
EXCEDENT OU DEFICIT (-)	- 507 028	-374 057	- 132 970
87 - PRODUITS = CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	100 831	96 728	
86 - CHARGES = EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	100 831	96 728	

FONDATION PARTENARIALE PARIS-DAUPHINE

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2025

CARACTERISTIQUES ET INFORMATIONS RELATIVES A LA FONDATION

1.1 Objet social, activités et moyens mis en œuvre

1.1.1 Objet social

La Fondation partenariale pour le développement de l'Université Paris-Dauphine, dite « Fondation Paris-Dauphine » a été créée en 2008 et a principalement pour objet de :

- Accompagner l'Université Paris-Dauphine dans la réalisation de l'ensemble de ses missions,
- Promouvoir l'image de marque de l'Université afin de développer son rayonnement national et international,
- Assurer un rapprochement et un dialogue constant avec le monde socio-économique.

1.1.2 Activités

Pour réaliser son objet, la Fondation a défini un programme d'action pluriannuel permettant :

- La création de chaires et de projets de recherche innovants,
- Le financement de bourses de mobilité pour les étudiants français ou étrangers de l'Université,
- Le développement d'actions solidaires destinées à améliorer l'accès à l'Université, de jeunes issus de quartiers défavorisés,
- L'excellence et l'internationalisation des filières d'enseignement de l'Université,
- La participation à la modernisation et à l'innovation des moyens pédagogiques du campus Paris-Dauphine,
- La prise de participations, création et participation à toute structure juridique, acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers et, plus généralement tout type d'investissement non interdit par la législation applicable lui permettant de développer sa mission sociale notamment à destination des étudiants dauphinois,
- La vente de tout bien ou service en rapport avec l'objet de la fondation partenariale,
- La réalisation d'actions de communication et notamment édition et diffusion de tous documents surtout supports,
- La gestion directe ou indirecte de droits de propriété intellectuelle ou industrielle relatifs aux activités de la fondation partenariale ».

1.1.3 Moyens mis en œuvre

La Fondation Paris-Dauphine dispose des moyens liés à la collecte de fonds d'entreprises et d'organisations publiques ainsi que des campagnes de collectes auprès des particuliers.

1.2 Principaux faits marquants de l'exercice

L'application du nouveau règlement ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Faits marquants de l'exercice 2025

L'exercice 2025 a été marqué par plusieurs évolutions significatives dans la gouvernance, l'activité et le patrimoine de la Fondation Paris-Dauphine.

Gouvernance et organisation.

Le conseil d'administration a accueilli de nouveaux membres au titre de l'Université Paris-Dauphine suite à l'élection de la nouvelle présidence fin 2024. Bruno Bouchard, Arnaud Mias (vice-président Recherche), Isabelle Catto (vice-présidente Vie étudiante), Dorothée Gallois-Cochet (professeur de droit), Katia Muller-Meziani (maître de conférences) et Jan Horst Keppler (professeur d'économie) — ainsi qu'Alice Gorge en qualité de personnalité qualifiée. Au sein de l'équipe opérationnelle, le départ à la retraite de Sixtine Darré, directrice administrative et financière, a donné lieu à l'arrivée de Marie Casteran. Par ailleurs, un poste de responsable grands donateurs a été créé, pourvu par Juliette Masselis en septembre 2025.

Label et conformité.

La Fondation a obtenu le renouvellement de son label Don en Confiance pour une durée de trois ans. Le comité des risques, mis en place au cours de l'exercice, est désormais pleinement opérationnel.

Projets immobiliers et campus.

L'ouverture de la nouvelle aile F de l'Université a constitué un événement structurant pour la Fondation : installation d'un mur des donateurs, naming de salles par des particuliers donateurs, déménagement de l'incubateur dans un nouvel espace entièrement aménagé (travaux et équipement de bureaux), et organisation d'une soirée inaugurale. La Fondation a elle-même déménagé dans de nouveaux bureaux. Concernant les résidences étudiantes, le résultat déficitaire des deux résidences s'est réduit à 107 K€, porté par la baisse des taux d'intérêt et l'indexation des loyers. La résidence de Nanterre est équilibrée avec un excédent de 20 K€. L'emprunt CDC de 7,3 M€ relatif à la résidence de Saint-Ouen a été réaménagé, le taux passant de 4,05 % au 1er mai 2025 à 2,75 % au 1er mai 2026. En trésorerie, l'activité immobilière est équilibrée sur l'exercice.

Activité de collecte et mécénat.

La Fondation a poursuivi la structuration de sa stratégie de collecte, avec la mise en place de relais de collecte à l'international (Royaume-Uni et États-Unis), la définition d'une typologie de donateurs et le déploiement d'un programme de stewardship. Deux nouveaux partenariats campus ont été conclus avec CMA CGM et le Crédit Mutuel, et de nouveaux soutiens ont été obtenus pour l'incubateur (fonds de dotation Karine et Raphaël Abessera, bourse Coup de Pouce). Les dons des particuliers se sont maintenus à 898 K€, soit un niveau stable par rapport à 2024, avec une excellente fidélisation des grands donateurs. En revanche, le mécénat d'entreprise a diminué de 1,2 M€ (- 35 %), passant de 3 414 K€ à 2 246 K€, du fait notamment de la fin des engagements de la chaire Confiance, Coopération et Management, de la clôture de la chaire CEEM, du non-renouvellement des mécénats campus de BearingPoint et Sopra Steria, et de l'absence de renouvellement du don de Google sur le programme PRAIRIE-PSAI (600 K€ en 2024).

Éléments financiers.

Le total des produits s'établit à 4 838 K€, en baisse de 1 562 K€ par rapport à 2024. Le total des charges s'élève à 5 345 K€, en diminution de 1 429 K€, reflétant notamment la baisse des reports en fonds dédiés (472 K€ contre 1 279 K€ en 2024). Le résultat de l'exercice est déficitaire de 507 K€, contre un déficit de 374 K€ en

2024. Le résultat financier s'améliore de 47 K€ sous l'effet de la baisse des charges d'intérêt sur les emprunts immobiliers et de la hausse des produits des contrats de capitalisation. Les frais de fonctionnement et de collecte de la Fondation s'élèvent à environ 1 M€, en hausse maîtrisée de 54 K€. Aucun événement significatif n'est survenu entre la clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes.

1.3 Événements postérieurs à la clôture

Les opérations militaires en Iran qui ont commencé le 28 février 2026 et qui affectent d'autres pays du Moyen-Orient peuvent avoir des incidences directes ou indirectes sur l'activité économique mondiale, notamment sur la valorisation de marché du portefeuille financier détenu par la Fondation.

2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'ensemble de la Fondation ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018, modifié par les règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

2.2 Changement de méthodes comptables

La Fondation a effectué un changement de méthode comptable.

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

- Les postes d'immobilisations incorporelles/corporelles en cours et d'avances et acomptes sur immobilisations sont reclassés sur le poste « Immobilisations incorporelles/corporelles en cours, avances et acomptes ». Ce reclassement n'a pas d'impact sur la présentation des comptes de l'exercice.
- Le poste « Charges constatées d'avance » avant présenté dans le poste divers de l'actif circulant est reclassé dans les créances de l'actif circulant.
- Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Autres produits » et au niveau des charges de personnel sur la rubrique « Cotisations sociales » pour les remboursement perçus au cours de l'exercice.
- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.
- Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés soit au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » soit au niveau des produits financiers sur la rubrique « Produits des immobilisations financières cédées » et « Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement ».
- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées charges exceptionnelles sont reclassées soit au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » soit au niveau

des charges financières sur la rubrique « Valeurs comptables des immobilisations financières cédées » et « Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placements ».

- Les pénalités et amendes fiscales précédemment en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ». Aucune pénalité et amendes fiscales n'a été constatée sur l'exercice 2025.
- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».
- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ». Aucune charge exceptionnelle n'a été constatée au cours de l'exercice 2025.

2.3 Principes comptables appliqués

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La Fondation a arrêté ses comptes en respectant les règlements ANC 2018-06, ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les financements octroyés par l'association sont comptabilisés sur la base du budget voté, ajusté des demandes de financements réelles.

2.3.1 Reconnaissance des produits

Les dons sont enregistrés en produits d'exploitation, quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissements.

La Fondation Paris-Dauphine adopte les règles de rattachement des produits à l'exercice de la façon suivante :

Sont enregistrés sur l'exercice :

- Les dons en numéraire reçus avant la clôture ;
- Les promesses fermes de dons intervenant avant la clôture (hors engagements pluriannuels), même si elles sont encaissées après la date de clôture.

Elles sont inscrites à l'actif de la Fondation dans les créances d'exploitation. Les promesses correspondant à des échéances ultérieures sont indiquées dans les engagements reçus.

Les dons « affectés » à des projets spécifiques et reçus sur l'exercice donnent lieu au constat d'une charge, en « engagement à réaliser sur ressources affectées » pour la fraction non encore utilisée à la clôture de l'exercice, et conduisent ainsi à la constitution d'un fonds dédié au projet en question, au passif du bilan.

Ces fonds dédiés sont repris, au fur et à mesure de leur utilisation, pour le financement des projets subventionnés par la Fondation Paris-Dauphine. Cette reprise est effectuée pour un montant égal à celui

enregistré dans les charges d'allocation au financement de projets et figure dans la rubrique au compte de résultat sous la rubrique « report des ressources non utilisées ».

En conséquence, le solde au bilan correspond, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources versées par les tiers financeurs qui n'a pas encore été utilisée.

Tous ces fonds ont pour contrepartie des actifs aliénables et consommables et visent à financer un objet déterminé.

Le Conseil d'administration, après proposition du Bureau, et selon les besoins remontés par les différents directeurs de programmes, décide de l'octroi d'aides annuelles aux projets qui lui sont soumis et qui répondent aux deux conditions suivantes :

- être conformes à la réalisation de l'objet de la Fondation ;
- être clairement identifiés, les coûts imputables devant être nettement individualisés.

Les aides annuelles décidées sur un projet constituent une charge de l'exercice inscrite dans les comptes de charge par nature.

2.3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est à dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués sur la base de la valeur d'acquisition, sans tenir compte d'une éventuelle valeur de revente, suivant le mode linéaire, en fonction de leur durée normale d'utilisation :

Logiciels	1 à 3 ans
Autres immobilisations incorporelles	3 ans
Agencements et aménagements divers	8 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Mobilier	3 à 10 ans
Construction " gros œuvre "	30 à 40 ans
Construction " Façade et étanchéité "	20 à 30 ans
Construction " Installations techniques "	15 à 20ans
Construction " Agencements "	10 à 15 ans

2.3.3 Prêts Accordés

Dans le cadre d'une convention tripartite entre l'Association des Jeunes Travailleurs — ALJT (gestionnaire), l'ESH Logis Transport et la Fondation Paris-Dauphine, un prêt de 240 000 euros a été consenti à taux zéro sur 180 mois (2015-2030), pour financer la construction de logements étudiants dans la résidence 23, située à Boulogne Billancourt. Au 31/12/2025 le capital restant dû était de 76 000 €.

Ce prêt permet de bénéficier de droits de réservation prioritaire sur 8 logements dans ladite résidence, et sur 4 autres logements dans une résidence située rue de Silly à Boulogne Billancourt pour des étudiants dauphinois et ce, pour une durée de 15 ans.

2.3.4 Créances d'exploitation

Les créances correspondent principalement à des promesses fermes de dons au titre de l'exercice, à des conventions signées ou encore à des créances de redevances de l'Incubateur et de loyers du commerce donné en location dans la Résidence Etudiante de St Ouen. Elles sont prises en compte à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée si leur recouvrement s'avère compromis.

2.3.5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont constituées de différents instruments financiers de type monétaire ou de titres à capital garanti.

Les instruments sont enregistrés à l'actif pour leur coût d'acquisition et une dépréciation est constituée dès lors que leur valeur de marché à la clôture de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition. Les produits financiers de ces valeurs de placement sont comptabilisés suivant les évaluations données par les établissements bancaires dépositaires au 31 décembre.

2.3.6 Fonds propres consommables

Les fonds propres consommables enregistrent la valeur d'origine des dotations consommables consenties, soit par les fondateurs, soit au titre des conventions de financement d'actions (chaires et programmes), lorsqu'il est fait mention qu'une partie est affectée au capital de la Fondation.

Ces dotations consommables sont reprises au résultat au titre du fonctionnement des actions, ou des chaires non financées.

2.3.7 Fonds dédiés et fonds reportés

Les dons « affectés » à des projets spécifiques (chaires, programmes, etc.) et reçus durant l'exercice donnent lieu au constat d'une charge, en « 689-report en fonds dédiés » pour la fraction non encore utilisée à la clôture de l'exercice et conduisent ainsi à la constitution d'un fonds dédié au projet en question, au passif du bilan.

Ces fonds dédiés sont repris, au fur et à mesure de leur utilisation, pour le financement des projets subventionnés par la Fondation Paris-Dauphine. Cette reprise est effectuée pour un montant égal à celui enregistré dans les charges d'allocation au financement de projets et figure dans la rubrique au compte de résultat « 789-utilisation des fonds dédiés ».

L'entité a fait le choix de suivre les fonds dédiés projet par projet, en procédant à une compensation entre les financements reçus et les dépenses engagées au titre de chaque projet. Cette approche permet de refléter de manière fidèle l'état d'avancement financier de chaque projet et d'assurer une correcte affectation des ressources aux emplois correspondants.

Par ailleurs, pour la consommation des financements, l'entité applique une méthode de type FIFO (« First In, First Out »), consistant à affecter en priorité les dépenses aux financements les plus anciens. Cette méthode vise à assurer une gestion prudente et homogène des fonds, en cohérence avec leur affectation initiale et leur chronologie de réception.

En conséquence, le solde au bilan de ces fonds dédiés correspond, à la clôture de l'exercice, à la partie des ressources versées par les tiers financeurs qui n'a pas encore été utilisée.

3 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Compte de résultat

Le compte de résultat de la Fondation Paris-Dauphine présente les produits et charges par nature. Pour mettre en évidence les sources de dons et leurs allocations à ses principaux domaines d'intervention, un compte de résultat analytique, par destination, est également présenté et a été actualisé dans sa forme en 2025.

COMPTE DE RESULTAT ANALYTIQUE			
	2025	2024	Var
COLLECTE TOTALE	3 145 214	4 341 488	-1 196 274
<i>Particuliers</i>	898 379	927 488	-29 109
<i>Entreprises et organismes publics</i>	2 246 835	3 414 000	-1 167 165
PRODUITS FINANCIERS	86 227	76 856	9 371
AUTRES PRODUITS	1 406 759	1 389 306	17 454
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	39 269	-39 269
REPORT DE FONDS DEDIES	199 708	552 558	-352 849
TOTAL RECETTES	4 837 908	6 399 476	-1 561 567
ACTIONS DE RECHERCHE	1 680 089	2 240 776	-560 687
Chaires, Cercles et Clubs	1 426 561	1 957 074	-530 513
Programmes Divers	28 000	25 020	2 980
Incubateur	225 528	258 682	-33 153
ACTIONS INTERNATIONALES	77 428	83 115	-5 687
ACTIONS RESPONSABILITE SOCIALE	2 115 421	2 225 528	-110 107
Egalité des Chances	288 569	248 217	40 352
Fonds de solidarité étudiants	19 720	25 103	-5 384
Bourses Logement + Résidences Etudiantes (Nanterre & St Ouen)	1 112 493	1 173 361	-60 868
Soutien à la culture	20 734	18 290	2 444
Bourses Exil	45 735	0	45 735
Action Handicap	30 000	30 000	0
Soutien Campus	570 095	508 810	61 285
Personnel	415 143	354 723	60 420
Administration & Fonctionnement	297 069	377 636	-80 567
FRAIS DE COLLECTE	287 369	212 933	74 437
REPRISE DE FONDS DEDIES	472 417	1 278 822	-806 405
TOTAL DEPENSES	5 344 936	6 773 533	-1 428 597
EXCEDENT (+) / DEFICIT (-)	-507 028	-374 057	-132 970

3.2 Produits

3.2.1 Dons et subventions collectés dans l'année

Les produits de la collecte de fonds sont de trois natures : les subventions d'organismes publics, les dons et les legs.

DETAIL DES DONS ET SUBVENTIONS RECUES	2025	2024
1 - DONS ENTREPRISES ET FINANCEMENTS PUBLICS	2 246 835	3 414 000
Chaires et Cercles financés par des entreprises	1 559 835	2 627 000
Chaire European Electricity Markets	-	9 000
Chaire Gouvernance et Régulation	409 000	680 000
Club des Régulateurs	9 000	21 000
Chaire Femme et Science	155 000	175 000
Chaire Fintech	200 000	200 000
Chaire Entreprises Familiales	243 000	243 000
Cercle de l'innovation	109 000	119 000
Chaire Confiance et Management	-	125 000
Cercle Dauphine Durable	-	-
Cercle Dauphine Numérique	100 000	150 000
Programme Sobriété Matérielle et Justice Sociale	18 585	15 000
Programme IA Risques et Managment	90 000	90 000
Programme PRAIRIE PSAI	200 000	800 000
Cercle Travail en transition	26 250	-
Mécénat d'entreprises revenant directement à la Fondation	687 000	769 715
Contributions des entreprises au Fonctionnement de la Fondation	535 000	563 715
Programme Nouveau Campus	-	-
Programme" Modernisation du Campus"	-	-
Programme Egalité des Chances	152 000	86 000
Programme International	-	-
Programmes Divers	-	-
Entrepreneuriat (Incubateur)	-	120 000
Subventions Reçues	19 316	17 285
2 - DONS DE PARTICULIERS	898 379	927 488
Dons des particuliers	898 379	927 488
TOTAL DES PRODUITS COLLECTES ET COMPTABILISES (1) + (2)	3 164 530	4 341 488
Dons en nature	1 400	
Valorisation du Bénévolat	99 431	96 728
VALEUR TOTALE ESTIMEE DES DONS RECUS	3 265 361	4 438 216

Le tableau ci-dessus présente la ventilation des ressources collectées par la Fondation, en distinguant leur origine et leur affectation.

La première partie du tableau détaille les financements fléchés par chaire, programme et ressources revenant directement à la Fondation, en identifiant :

- les dons et mécénats versés par les entreprises ;
- les subventions publiques associées.

Hormis les subventions reçues, qui ne sont pas fléchées, ces ressources sont affectées à des projets spécifiques conformément à l'intention des financeurs.

La seconde partie du tableau présente les dons des particuliers, qui ne font pas l'objet d'une affectation spécifique à une chaire ou à un programme et sont, à ce titre, considérés comme des ressources non fléchées.

3.2.2 Produits financiers

Ils correspondent :

- aux revenus des comptes à terme ;
- aux revenus de contrats de capitalisation ;
- aux revenus de loyers encaissés sur le local commercial à Saint Ouen.

<i>en Euros</i>	2025	2024
Produits Financiers Comptes à Terme	24 339	26 892
Produits Financiers de Placement	61 887	49 963
Impôt sur les Sociétés	-30 550	-17 028
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS NETS D'IS	55 676	59 828

4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1 Actif

4.1.1 Actif immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2025					
<i>en Euros</i>	Valeur Brute Début Exercice	Acquisitions	Cessions / Diminutions	Virement Poste à Poste	Valeur Brute Fin Exercice
Immobilisations incorporelles					
Autres immobilisations incorporelles	49 144		0		49 144
TOTAL (I)	49 144	0	0		49 144
Immobilisations corporelles					
Foncier	3 562 012				3 562 012
Structure Gros Œuvre	6 843 840				6 843 840
Façade et Etanchéité	2 432 672				2 432 672
Installations Techniques	2 961 017				2 961 017
Agencements	3 302 480				3 302 480
Installations Générales et Aménagements	53 740	42 867			96 606
Matériel de Bureau et Informatique	19 435	26 610			46 045
TOTAL (II)	19 175 197	69 477	0	0	19 244 673
Immobilisations incorporelles en cours					
Immobilisations incorporelles en cours	0	21 986			21 986
Immobilisations Financières					
Prêts Accordés	92 000		16 000		76 000
Dépôts Versés	700				700
TOTAL (III)	92 700	0	16 000	0	76 700
TOTAL (I) + (II) + (III)	19 317 041	91 463	16 000	0	19 392 503

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2025				
<i>en Euros</i>	DOTATIONS			
IMMOBILISATIONS	Cumul Début Exercice	Dotation de l'Exercice	Cessions / Diminutions	Cumul Fin Exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	40 175	3 996	0	44 171
TOTAL (I)	40 175	3 996	0	44 171
Immobilisations corporelles				
Structure Gros Œuvre	739 141	189 822		928 962
Façade et Etanchéité	257 193	101 052		358 246
Installations Techniques	455 512	157 414		612 926
Agencements	689 980	240 830		930 811
Installations Générales et Aménagements	53 740	2 826		56 566
Matériel de Bureau et Informatique	19 435	5 396		24 831
TOTAL (II)	2 215 001	697 340	0	2 912 341
Immobilisations Financières	0	0	0	0
TOTAL (III)	0	0	0	0
TOTAL (I) + (II) + (III)	2 255 176	701 336	0	2 956 512

Logements étudiants

Les Résidences étudiantes ont été financées avec des fonds provenant de la générosité du public.

Fin 2015, la Fondation Paris-Dauphine a fait l'acquisition de 55 logements en VEFA à Nanterre pour 4.458.454 €, à destination des étudiants. La livraison des logements a eu lieu le 28 mars 2017. Le montant figurant dans les immobilisations correspond au montant total de l'acquisition.

La gestion de cet immeuble a été confiée à l'Association pour le Logement des Jeunes Travailleurs (ALJT) qui verse à la Fondation Paris-Dauphine une redevance annuelle. Cette redevance est comptabilisée dans les comptes en « Autres produits ».

En 2022, la Fondation a fait l'acquisition d'une nouvelle résidence de 158 chambres, située à Saint Ouen, pour 14 562 785 € (financée à 35 % sur les fonds propres et 65 % par emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations). La livraison de cet immeuble, acquis en l'état futur d'achèvement, a été réalisée en Juillet 2023. Au 31 décembre 2023, l'intégralité des lots de cette acquisition figure en immobilisations dans les comptes. La date de « départ » de l'amortissement correspond à la date d'entrée des premiers étudiants, le 16 Août 2023.

La gestion de cet immeuble a été confiée à l'ARPEJ (Association de Résidences Pour Etudiants et Jeunes) qui verse à la Fondation Paris-Dauphine une redevance annuelle. Cette redevance est également comptabilisée dans les comptes en « autres produits ».

Les 43 places de Parking sont louées : à titre commercial à la Société BePark (36 places), à l'ARPEJ (5 places) et au Commerce (2 places).

Le Commerce a été donné à bail à un artisan boulanger en décembre 2023.

Prêts accordés

Un prêt de 240 000 € à taux zéro a été attribué à ESH Logis Transports pour pouvoir bénéficier pendant 180 mois de droits prioritaires sur 12 logements étudiants. Le solde de ce prêt au 31/12/2025 s'élève à 76 000 €.

4.1.2 Actif circulant

4.1.2.1 Clients et Créances d'exploitation

Les créances Clients sont principalement constituées de redevances dues par les Sociétés accueillies par l'Incubateur, des loyers dus par les organismes locataires des Résidences étudiantes de Nanterre et de Saint Ouen (ALJT et ARPEJ), et enfin, des loyers dus par le locataire du Commerce de la Résidence de St Ouen.

L'essentiel des créances d'exploitation concerne des promesses de dons fermes et destinées à être reçues au cours des années suivantes.

4.1.2.2 Valeurs mobilières de placement (VMP) et comptes d'épargne

Elles se décomposent comme suit :

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
Contrats en Euros	2025	2024
Contrat de capitalisation Fonds AGGVIE BT	2 400 000	2 400 000
Contrat de capitalisation CM-AM Moneplus BT	1 600 000	1 600 000
Contrat de capitalisation CNP PATRIMOINE Neuflize	1 000 000	1 000 000
OPCVM ODDO BHF	1 999 759	1 999 759
Comptes à terme	800 000	1 800 000
OPCVM Tikehau court terme	1 000 353	0
Sous total	8 800 112	8 799 759
Intérêts courus et produits financiers à recevoir	104 801	42 847
TOTAL	8 904 912	8 842 606

Les comptes à terme sont disponibles à tout moment.

La Fondation applique le principe de prudence dans le traitement des valeurs mobilières de placement.

La plus-value ou moins-value latente correspond à la différence entre la valeur d'entrée (coût historique) des valeurs mobilières de placement et leur valeur actuelle à la date de clôture.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et représentent 94 056 € sur l'exercice.

En revanche, lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur d'entrée, une dépréciation est constatée à hauteur de la moins-value latente.

Au 31 décembre 2025, il n'y a aucune provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement.

4.1.2.3 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 150 569 € concernent des dépenses d'exploitation comptabilisées en 2025 et relatives à l'exercice 2026.

4.1.3 Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

2025			
CREANCES	31/12/2025	Ventilation par échéance	
		< à 1 an	Plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	76 000	16 000	60 000
Autres immobilisations financières	700		700
Créances clients, usagers et comptes rattachés	119 073	119 073	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres créances	368 749	368 749	
Divers			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	150 569	150 569	
TOTAL	715 091	654 391	60 700

4.2 Passif

4.2.1 Fonds propres et réserves (en Euros)

Variation des fonds propres (en Euros)	A l'ouverture	Affectation du résultat 2024		Augmentation 2025		Diminution ou consommation 2025		A la clôture 2025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								-
Fonds propres avec droit de reprise								-
Ecart de réévaluation								-
Réserves								-
Report à nouveau								-
Excédent ou déficit de l'exercice	-374 057	374 057	407 400	0	0	507 028	477 111	-507 028
Situation nette	-374 057	374 057	407 400	0	0	507 028	477 111	-507 028
Fonds propres consommables	9 856 669	-374 057	-407 400	113 325	113 325	0		9 595 936
Subventions d'investissement								-
Provisions réglementées								-
TOTAL	9 482 611	-	0	113 325	113 325	507 028	477 111	9 088 908

Traitement et méthodologie de la consommation de la dotation consommable :

Les apports de la Fondation Paris-Dauphine résultent des apports des fondateurs et co-fondateurs et des décisions d'affectation de résultat, en complément de la dotation statutaire, prises par le Conseil d'administration, conformément aux statuts. L'augmentation de 113 325 € de l'exercice provient de la quote-part des fonds versés par les mécènes conventionnellement affectés à la Dotation Consommable de la Fondation.

4.2.2 Historique de la constitution de la dotation et des réserves (en Euros)

Postes / Fondateurs	2008 à 2011	2012 à 2015	2016 à 2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
BOLLORE SA		500 000							500 000
BOUYGUES SA		600 000							600 000
GDF SUEZ		600 000							600 000
C. D.C.		210 000							210 000
BNP		120 000							120 000
UNIVERSITE		30 000							30 000
Apport initial des Fondateurs	4 376 750								4 376 750
Sous-total Fondateurs	4 376 750	2 060 000	0	0	0	0	0	0	6 436 750
<i>Apports complémentaires</i>									
Chaires et Programmes		1 025 225	1 013 875	130 100	207 750	214 200	186 309	113 325	2 890 784
Sous-total	0	1 025 225	1 013 875	130 100	207 750	214 200	186 309	113 325	2 890 784
Reprise de la dotation en capital	-153 501	-425 371	0	0	0	0	-15150	0	-594 022
Report à Nouveau	-	-102 432	0	0	0	0	0	0	-102 432
Excédent d'exploitation / Déficit (-)	-	82 578	1 249 093	384 966	105 599	-483 322	-374 057	-507 028	457 829
Total des Fonds Propres	4 223 249	2 640 000	2 262 968	515 066	313 349	-269 122	-202 898	-393 703	9 088 908

Méthode de traitement comptable des quotes-parts

Certaines conventions de financement des chaires avec nos partenaires des Chaires et Programmes prévoient qu'une part de la ressource annuelle est affectée :

- A l'abondement à la dotation consommable ;
- Au financement des frais de fonctionnement de la Fondation.

Présentation de la quote-part versée par les programmes et chaires aux frais de gestion de la Fondation

Afin de présenter la subvention initiale finançant les chaires en produits, les quotes-parts conventionnelles des frais de gestion ont été comptabilisées en charges dans chaque action (compte 655600). En contrepartie, les « ressources » de gestion ont été comptabilisées en compte 755600 au titre du fonctionnement de la Fondation.

Enregistrement des abondements des chaires au capital de la Fondation

Sur le même principe, les quotes-parts des ressources des chaires affectées à la dotation initiale consommable (Bilan Passif) a été inscrite en charge (655700) en contrepartie de la dotation (Bilan : comptes 102).

4.2.3 Fonds dédiés

Le solde au bilan de la rubrique fonds dédiés correspond à la partie des ressources versées par les tiers financeurs et qui n'a pas encore été utilisée à la clôture de l'exercice.

La ventilation des fonds dédiés par nature de projet et d'antériorité est détaillée ci-après (en Euros) :

SUIVI DES FONDS DEDIES PAR PROJET								
VARIATIONS DES FONDS DEDIES ISSUS DE	PROJETS	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		Transferts	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursem ents		Montant global	Fonds Dédiés Projets sans Dépenses depuis 2 Exercices
		(+)		(+)			(-)	(-)
Subvention d'exploitation								
Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but lucratif								
Ressources liées à la générosité du public	RECHERCHE	3 033 938	394 373	136 123	-	-49 664	3 242 524	40 690
	FONDS DEDIES CHAIRE CEEM - ELECTRICITY MARKETS	128 348	0	849			127 499	
	FONDS DEDIES CHAIRE ECONOMIE NUMERIQUE	3 957	0			- 3 957	0	
	FONDS DEDIES CERCLE INNOVATION	124 764	0	3 881			120 883	
	FONDS DEDIES CHAIRE ENTREPRISES FAMILIALES	192 138	56 130	0			248 268	
	FONDS DEDIES CERCLE DAUPHINE DURABLE	40 690	0	0			40 690	40 690
	FONDS DEDIES PGM PRAIRIE-PSAI (PSL)	790 000	200 000	0			990 000	
	FONDS DEDIES IA RISQUES ET MANAGEMENT	65 425	1 984	0			67 409	
	FONDS DEDIES CLUB REGULATEURS	75 151	9 000	0			84 151	
	FONDS DEDIES CHAIRE GOUV & REGUL	168 835	0	20 715			148 120	
	FONDS DEDIES CHAIRE CONFIANCE, COOP & MANAGMT - ccm	412 374	0	53 453			358 921	
	FONDS DEDIES CHAIRE FEMMES & SCIENCE	306 507	47 046	0			353 553	
	FONDS DEDIES CHAIRE FINTECH	389 641	0	3 753			385 888	
	FONDS DEDIES CERCLE DAUPHINE NUMERIQUE	270 022	991	0		3 957	274 970	
	FONDS DEDIES PROG SOBRIETE MATERIELLE	16 423	7 404	0			23 827	
	FONDS DEDIES FINANCE DECENTRALISEE	49 664	0			- 49 664	0	
	FONDS DEDIES CERCLE TRAVAIL EN TRANSITION	0	18 365	0			18 365	
	RESPONSABILITE SOCIETALE	932 402	109 835	6 846	-	-	1 035 391	26 880
	FONDS DEDIES FDS DE SOLIDARITE ETUDIANTS	70 435	0	6 846			63 589	
	FONDS DEDIES PROGRAMME EDC - EGALITE DES CHANCES	835 087	109 835	0			944 922	
	FONDS DEDIES PROG HANDICAP	26 880	0	0			26 880	26 880
	ENTREPRENARIAT	196 813	-	68 392	-	49 664	178 085	49 664
	FONDS DEDIES ENTREPRENEURIAT INCUBATEUR	196 813	0	68 392			128 421	
	FONDS DEDIES HOUSE OF ENTREPRENEURSHIP	0		0		49 664	49 664	49 664
	CAMPUS	432 451	21 663	25 827	-	-	428 286	-
	FONDS DEDIES NOUVEAU CAMPUS	198 814	0	6 102			192 712	
	FONDS DEDIES MODERNISATION CAMPUS	233 637	0	19 725			213 911	
	FONDS DEDIES CAMPUS TUNIS	0	21 663	0			21 663	-
	PROGRAMMES DIVERS	53 202	-	15 973	-	-	37 229	-
	FONDS DEDIES FOND ABRITEE MADELEINE	53 202	0	15 973			37 229	
	TOTAL GENERAL	4 648 807	525 870	253 161	0	0	4 921 515	117 234

4.2.4 Provisions pour risques et charges

Les provisions ont été enregistrées en conformité avec la réglementation et sont destinées à couvrir les risques et charges concernant des événements en cours ou déjà survenus, leurs objets sont précis mais la réalisation et l'échéance, ou bien les montants restent incertains.

Variation des provisions en Euros	A l'ouverture	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Provision pour litiges				
Provision pour risques et charges	250 000			250 000
TOTAL	250 000			250 000

4.2.5 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Le tableau des emprunts, ventilé par type de projet et organismes de financement, est détaillé ci-après, en Euros :

2025					
PROJET / ETABLISSEMENT PRETEUR	PRINCIPAL	Capital Restant dû à l'Ouverture	Augmentation	Remboursement Capital	Capital Restant dû à la Clôture
Nanterre - CDC	207 000	140 284	0	140 284	0
Nanterre - SG	2 400 000	1 598 064	0	124 481	1 473 583
Saint-Ouen - CDC	7 300 000	7 236 464	0	238 881	6 997 583
Saint-Ouen - CDC Phare	2 200 000	2 123 242	0	103 442	2 019 800
Sous-total	12 107 000	11 098 053	0	607 088	10 490 965
Intérêts courus non échus		208 836			171 478
TOTAL	12 107 000	11 306 889	0	607 088	10 662 444

2025				
EMPRUNT	CAPITAL RESTANT DU A LA CLOTURE	Ventilation par échéance		
		< à 1 an	2 < à 5 ans	Au delà de 5 ans
Nanterre - CDC	0	0	0	0
Nanterre - SG	1 473 583	127 247	537 901	808 435
Saint-Ouen - CDC	6 997 583	218 071	1 236 207	5 543 305
Saint-Ouen - CDC Phare	2 019 800	104 321	426 227	1 489 251
TOTAL	10 490 965	449 639	2 200 336	7 840 991

4.2.6 Détails des quotes-parts versées par les Chaires et Programmes à la Fondation destinées aux Frais de Fonctionnement et la Dotation Consomptible (en Euros)

FONDS COLLECTES PAR:	AFFECTATION 2025	
	FRAIS DE FONCTIONNEMENT FONDATION	FONDS DE DOTATION FONDATION
Cercle de l'innovation	10 900	10 900
Cercle Numérique	5 000	5 000
Chaire Confiance, Coopération et Management	-	-
Chaire Entreprises Familiales	24 300	24 300
Chaire Femme et Sciences	15 500	15 500
Chaire Fintech	20 000	30 000
Club des Régulateurs	2 100	-
Chaire Gouv & Régulation	16 000	16 000
Programme Sobriété Matérielle	-	-
Programme IA Risques et Management	9 000	9 000
Programme PRAIRIE PSAI	4 000	-
Cercle Travail en transition	2 625	2 625
Partenaires Campus	15 000	-
Partenaires Global	49 000	-
TOTAL	173 425	113 325

4.2.7 Fondation abritée « Madeleine » - Compte de Résultat (en Euros)

La Fondation abritée « Madeleine » a été créée en décembre 2019 et a pour objectif de contribuer à la production d'une recherche reconnue et de savoirs innovants en lien avec la protection de l'environnement, la transition écologique et les enjeux climatiques.

Dotée à sa création d'un fonds s'élevant à 722 252 €, ce fonds est destiné à être utilisé année après année pour financer des projets sans être à nouveau alimenté.

En 2025, la Fondation a utilisé 15 973 € pour financer une dizaine de projets environnementaux il reste 37 229 € à utiliser pour ses missions.

COMPTE DE RESULTAT (détail Fondation abritée)		2025		
PRODUITS D'EXPLOITATION :	Fondation Paris-Dauphine	Fondation abritée Madeleine	Total Fondation Paris-Dauphine & Madeleine	
<i>Cotisations</i>	-	-	-	
<i>Ventes de biens et prestations de services</i>	58 502	-	58 502	
Ventes de biens	-	-	-	
dont ventes de dons en nature	-	-	-	
Vente de prestations de service	58 502	-	58 502	
<i>Produits des tiers financeurs</i>	19 316	-	19 316	
Concours publics et subventions d'exploitation	19 316	-	19 316	
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-	-	
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	4 668 824	-	4 668 824	
Dons manuels	898 379	-	898 379	
Mécénat	2 246 835	-	2 246 835	
Legs, donations et assurance-vie	-	-	-	
Contributions financières reçues	-	-	-	
Utilisations des fonds dédiés	199 708	-	199 708	
Quote-part frais de fonctionnement de la Fondation	173 425	-	173 425	
Autres Quote-Parts	117 000	-	117 000	
Autres produits	1 033 476	-	1 033 476	
<i>Ressources non liées à la générosité du public</i>	5 040	-	5 040	
Mécénat	-	-	-	
Reprise amortissements, dépréciations, provisions	5 040	-	5 040	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	4 751 682	-	4 751 682	
CHARGES D'EXPLOITATION :				
Achat de marchandises	-	-	-	
Variation de stocks	-	-	-	
Autres achats et charges externes	1 585 530	22 718	1 608 248	
Aides financières	1 020 488	6 745	1 013 743	
Impôts, taxes et versements assimilés	104 605	-	104 605	
Salaires et traitements	449 460	-	449 460	
Charges sociales	182 888	-	182 888	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	701 336	-	701 336	
Dotations aux provisions	18 683	-	18 683	
Reports en fonds dédiés Fondation Abrisée	-	-	-	
Reports en fonds dédiés	472 417	-	472 417	
QP part affectée aux frais de fonctionnement de la Fondation	173 425	-	173 425	
QP part affectée à la dotation consommable de la Fondation	113 325	-	113 325	
Autres Quote-Parts	117 000	-	117 000	
Autres charges	39 683	-	39 683	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	4 978 840	15 973	4 994 813	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	- 227 158	- 15 973	- 243 131	
PRODUITS FINANCIERS :				
De participations	-	-	-	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	-	
Autres intérêts et produits assimilés	86 227	-	86 227	
Reprises sur dépréciations et provisions	-	-	-	
Différences positives de change	-	-	-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	86 227	-	86 227	
CHARGES FINANCIERES :				
De participations	-	-	-	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	-	
Intérêts et charges assimilées	319 574	-	319 574	
Dotations sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-	-	
Différences négatives de change	-	-	-	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-	-	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	319 574	-	319 574	
2 - RESULTAT FINANCIER	- 233 347	-	- 233 347	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	- 460 505	- 15 973	- 476 478	
PRODUITS EXCEPTIONNELS :				
Sur Opérations de gestion	-	-	-	
Sur Opérations en capital	-	-	-	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-	-	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES :				
Sur Opérations de gestion	-	-	-	
Sur Opérations en capital	-	-	-	
Dotation aux amortissements, aux dépréciations et transferts de charges	-	-	-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	-	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-	-	
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-	-	
Impôt sur les bénéfices	30 550	-	30 550	
Total des produits	4 837 908	-	4 837 908	
Total des charges	5 328 964	15 973	5 344 936	
EXCEDENT OU DEFICIT (-)	-491 055	- 15 973	- 507 028	

4.2.8 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation, toutes à échéance à moins d'un an, sont constituées principalement

- Des dettes fournisseurs : 1 058 150 € (- 23% / 2024)
- Des dettes fiscales et sociales : 120 905 € (+ 6% / 2024)
- Emprunts et dettes financières divers : 115 283 € (= 2024)

4.3 Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

2025				
DETTES	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires	0	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10 662 444	621 117	2 200 336	7 840 991
Emprunts et dettes financières divers	115 283	0	0	115 283
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	340 312	340 312	0	0
Dettes des legs ou donations	0	0	0	0
Dettes fiscales et sociales	143 598	143 598	0	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
Autres dettes	739 624	739 624	0	0
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Produits constatés d'avance	128 015	128 015	0	0
TOTAL	12 129 277	1 972 667	2 200 336	7 956 274

4.4 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 128 015 €.

4.5 Charges à payer

CHARGES A PAYER	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	171 478	208 836	-37 358	-18%
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 050	30 572	9 478	31%
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	60 246	47 953	12 293	26%
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	721 007	931 107	-210 101	-23%
TOTAL	992 781	1 218 468	-225 687	-19%

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements

5.1.1 Engagements sociaux

Les engagements sociaux pris en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas significatifs, compte tenu de l'âge des effectifs salariés de la Fondation.

Ceux-ci n'ont, par conséquent, pas fait l'objet d'une valorisation en annexe.

5.1.2 Engagements financiers

5.1.2.1 Prêts d'honneur de la Fondation Paris-Dauphine

Dans le cadre du programme incubateur et afin de gérer au mieux l'attribution de ces prêts d'honneur, un contrat d'apport avec droit de reprise a été signé le 18 février 2016 avec l'association « Initiative Grandes Ecoles et Universités » (IGEU), association ayant pour but de favoriser la création sur le territoire national d'entreprises utilisant ou développant des nouvelles technologies. Cette association regroupe des acteurs privés et institutionnels publics qui ont pour objectif de favoriser la création d'entreprises.

Ainsi, un fonds spécifiquement dédié (fonds d'intervention financière Paris-Dauphine) a été créé au sein de cette association et fonctionne par l'octroi de prêts d'honneur à des créateurs d'entreprises. L'apport versé par la Fondation est restitué à cette dernière et à sa demande, à l'expiration d'un délai de 6 ans. Un comité d'agrément spécifique à la Fondation Paris-Dauphine, constitué de compétences commerciale, financière, managériale, économique, juridique et technique, décide de l'attribution de ces prêts.

Les apports versés sont comptabilisés en charge d'exploitation au sein de la Fondation et feront l'objet d'un produit d'exploitation lors de leur remboursement. Toutefois et afin d'informer le lecteur, un état détaillé des prix attribués, remboursés et non remboursés sera établi chaque année dans la présente annexe.

Il est à noter que les apports de la Fondation à l'IGEU font l'objet d'un abondement de la Caisse des Dépôts et Consignations.

5.1.2.2 Procédure d'attribution du prêt d'honneur

Le prêt d'honneur est consenti sans intérêt et sans garantie personnelle. Ses principales caractéristiques sont les suivantes :

- Le montant des prêts d'honneur accordé au demandeur est compris entre 10 000 et 40 000 euros,
- Le nombre de demandeurs pour un même projet ne peut pas être supérieur à 4,
- Le montant cumulé des prêts ne peut pas excéder 40 000 euros,
- Le remboursement du prêt s'effectue sur une durée maximale de 60 mois,
- Le prêt est attribué après justification des engagements du demandeur et après signature de la charte de l'IGEU,
- Les demandeurs doivent détenir individuellement 5 % ou collectivement 50 % du capital social,
- Les demandeurs doivent fournir un bilan prévisionnel d'exploitation (avec les investissements, amortissements, financement des investissements, BFR, prévisionnel de trésorerie sur 12 mois, plan d'action d'accès aux marchés).

Une fois l'attribution du prêt, l'emprunteur dispose d'un délai de 12 mois avant de commencer à le rembourser, aussi nous n'avons qu'en N+1 une idée précise du taux de défection des remboursements.

5.1.3 Engagements reçus

5.1.3.1 Contributions financières de la part d'entreprises et donateurs :

Un certain nombre d'entreprises et de particuliers ont signé des conventions d'engagement pluriannuel ou effectué des promesses de don en faveur de la Fondation.

Ces engagements et promesses de dons, se détaillent comme suit :

PROMESSES DE DONS ET CONVENTIONS SIGNEES	2026	2027	2028	Total Promesses 2026-2028
Entreprises et subventions	1 822 000	605 500	390 000	2 817 500
Autres dons de particuliers	100 000	100 000	100 000	300 000
Total	1 922 000	705 500	490 000	3 117 500

5.1.3.2 Cautions données par les banques

La banque ARKEA s'est portée caution pour le compte de la Fondation Paris-Dauphine à hauteur de 992 000 euros dans le cadre des opérations suivantes :

- 207 000 €, destinés à couvrir le prêt immobilier, de même montant à l'origine, souscrit auprès de la CDC ;
- 785 000 € pour cautionner les engagements pris par des mécènes de la Fondation et correspondant au montant total devant être versé par ces derniers dans le cadre du financement du programme d'actions pluriannuel.

Dans le cadre de l'opération d'acquisition des 158 logements à Saint-Ouen (93), la BNP Paribas s'est portée garant auprès de la SEQUANO durant la construction de bâtiment. La garantie a été levée intégralement en date du 28 janvier 2025.

Par ailleurs, la Mairie de Saint-Ouen a fait paraître en date du 30 septembre 2022 une délibération pour garantir l'emprunt de 9,5 M€ contracté auprès de la CDC.

5.2 Informations relatives aux dirigeants

Les membres du Conseil d'administration et du Bureau exercent bénévolement leur mandat et aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée à titre personnel.

Les frais de fonctionnement sont composés exclusivement des salaires versés aux salariés de la Fondation, ainsi que des charges directes liées au fonctionnement de la Fondation Paris-Dauphine.

5.3 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, il est précisé que le montant des honoraires du commissaire aux comptes relatifs au contrôle légal des comptes de l'exercice 2025 s'élève à 44 950 € HT.

5.4 Effectif salarié

La Fondation Paris-Dauphine compte 8 personnes ETP (Equivalent Temps Plein) au 31 décembre 2025.

5.5 Informations sur les parties liées

Dans le cadre de son activité, la Fondation Paris-Dauphine a identifié comme partie liée l'Université Paris Dauphine – PSL.

Les relations entre la Fondation et l'Université Paris Dauphine – PSL se traduisent principalement par :

- La participation de représentants de l'université au Conseil d'administration de la Fondation ;
- La présence d'importants flux financiers entre les deux parties.

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée	Autres informations
Université Paris Dauphine – PSL	Le conseil d'administration de la Fondation est composé de 10 représentants de l'Université Paris Dauphine - PSL.	-1 387 138	Ce sont les montants que la Fondation a engagé vis-à-vis de l'Université
Université Paris Dauphine – PSL	Le conseil d'administration de la Fondation est composé de 10 représentants de l'Université Paris Dauphine - PSL.	17 000	Ce sont les montants que la Fondation a facturé vis-à-vis de l'Université
Université Paris Dauphine – PSL	Le conseil d'administration de la Fondation est composé de 10 représentants de l'Université Paris Dauphine - PSL.	100 000	C'est le montant que l'Université a versé à la Fondation pour le programme Egalité des Chances
Total		-1 270 138	

6 COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES ET COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi suivant les règles du règlement comptable ANC 2018-06. Cependant la Fondation a attendu le texte de loi de juillet 2022 avant de statuer sur l'affectation des dons en provenance des entreprises comme faisant partie de la générosité du public. Le C.R.O.D. et le C.E.R. ont ainsi été retracés depuis 2019 en tenant compte de cet ajustement de présentation.

La Communication financière de la Fondation Paris-Dauphine est principalement réalisée à travers son rapport d'activité et par un compte de résultat analytique « résumé ». Ainsi, pour la présentation du CER, le recouplement des chiffres et le tableau de passage du compte de résultat au compte emploi des ressources se feront également à l'aide de ce tableau.

6.1 Approche méthodologique de construction du CROD et CER

Les charges sont ventilées entre les différentes catégories selon leur nature :

- Les charges directement attribuables sont affectées sans retraitement aux catégories correspondantes ;
- Les charges indirectes font l'objet d'une répartition entre ces catégories selon des clés de répartition définies et validées par la gouvernance, reflétant au mieux l'utilisation des ressources.

Par ailleurs, afin d'assurer la comparabilité des états entre les exercices 2024 et 2025, les éléments à caractère exceptionnel afférents à l'exercice 2024 ont été maintenus distinctement présentés dans le CROD.

6.2 Missions sociales

La Fondation Paris-Dauphine a pour objet, conformément à ses statuts, d'accompagner l'Université Paris-Dauphine dans la réalisation de l'ensemble de ses missions, de promouvoir son image de marque afin de développer son rayonnement national et international, et d'assurer un rapprochement et un dialogue constant avec le monde socio-économique. Elle structure ses missions au service de **l'excellence et de la solidarité**.

Elle finance notamment :

- Des chaires et des initiatives de recherche innovantes,
- Un incubateur de startups où sont hébergés des porteurs de projets de création d'entreprise diplômés ou étudiants de l'université,
- Des bourses de mobilité internationale pour les étudiants,
- Un programme d'ouverture sociale en faveur de l'égalité des chances,
- Des logements pour les étudiants,
- Un fonds d'aide sociale d'urgence pour des besoins ponctuels d'étudiants.

6.3 Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche comprennent des frais de communication pour les appels à la générosité du public (plaquettes, affranchissement, ...), l'organisation d'événements, ainsi que la quote-part de charges de personnel affectée à ces missions.

6.4 Frais de fonctionnement

Ce poste regroupe toutes les autres dépenses qui ne sont pas comprises dans les missions sociales et les frais de recherche des fonds. Il s'agit des frais de personnel et des frais de siège.

6.5 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Ces reports concernent des dons spécifiquement fléchés par les donateurs qui ne sont pas utilisés dans l'année, ils sont ainsi différés sur les exercices futurs et repris en fonction de leur consommation réelle.

Les reports en fonds dédiés concernent principalement les dons versés par les entreprises pour la recherche au sein des chaires d'Enseignement.

6.6 Ressources dédiées à un projet défini, non totalement utilisées et transférées à un autre projet

Les fonds dédiés affectés au compte emploi des ressources sont constitués par des fonds issus de la générosité du public.

6.7 Produits

Les ressources « directes » collectées auprès du public s'élèvent à **3 145 K€**, et sont constituées de dons effectués par des personnes physiques et par des dons d'entreprises. Les appels aux dons sont opérés de manière ciblée auprès des diplômés, parents d'élèves ou amis de l'Université. Les donateurs peuvent exprimer leur volonté d'affectation sur un programme ou une action de la Fondation. Dans le cas contraire, les dons sont affectés à la Fondation.

Les autres produits concernent les produits financiers des placements, le remboursement des charges de personnel et les refacturations.

Les ressources collectées auprès du public peuvent être affectées selon leur souhait :

- au développement de la Fondation,
- au soutien de l'incubateur,
- à la modernisation du campus,
- au financement de bourses de mobilité internationale,
- au soutien du programme Egalité des Chances,

à promouvoir la culture auprès des étudiants dauphinois.

COMPTES DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION (C.R.O.D.)				
	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 618 884	4 618 884	5 790 365	5 790 365
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénats	3 145 214	3 145 214	4 341 488	4 341 488
- Dons manuels	898 379	898 379	927 488	927 488
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	2 246 835	2 246 835	3 414 000	3 414 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 473 670	1 473 670	1 448 877	1 448 877
- 1.3.1. Produits financiers	86 227	86 227	76 856	76 856
- 2.4.1. Revenus des logements étudiants	959 356	959 356	867 435	867 435
- 2.4.2. Revenus de l'incubateur	74 085	74 085	96 055	96 055
- 2.4.4. Autres produits (dont quote part Frais Fonct.	354 003	354 003	408 531	408 531
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	-	-	-
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-			
- 2.4.3. Produits exceptionnels	-		-	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	19 316		17 285	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-		-	
5 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	-	39 269	39 269
6 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	199 708	199 708	552 558	552 558
TOTAL PRODUITS	4 837 908	4 818 592	6 399 477	6 382 192
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	3 854 255	3 854 255	4 549 419	4 549 419
1.1 Réalisées en France	3 776 827	3 776 827	4 466 304	4 466 304
-1.1.1. Actions réalisées par la Fondation Dauphine				
-1.1.2. Actions réalisées par l'Université Dauphine ou d'autres organisations sous son autorité	3 776 827	3 776 827	4 466 304	4 466 304
-1.1.2.1 Actions "Recherche"	1 661 406		2 240 776	
-1.1.2.2 Actions "Responsabilité Sociale"	2 115 421		2 225 528	
1.2 Réalisées à l'étranger	77 428	77 428	83 115	83 115
2 - FRAIS DE RECHERCHE DES FONDS	501 330	501 330	212 933	212 933
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	501 330	501 330	212 933	212 933
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	467 701	467 701	709 148	709 148
4- CHARGES EXCEPTIONNELLES (non affectées aux programmes / missions)	-		6 183	
5 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	18 683	18 683		
6 - IMPOT SUR LES BENEFICES	30 550	30 550	17 028	17 028
7 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	472 417	472 417	1 278 822	1 278 822
TOTAL CHARGES	5 344 936	5 344 936	6 773 533	6 767 350
EXCEDENT OU DEFICIT	- 507 028		- 374 056	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	100 831	100 831	96 728	77 628
- Bénévolat	83 051	83 051	77 628	77 628
- Prestations en nature	16 380	16 380	19 100	
- Dons en nature	1 400	1 400		-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	-		-	
- Prestations en nature				
- Dons en nature				
TOTAL	100 831	100 831	96 728	77 628
CHARGES PAR DESTINATION				-
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALE	89 100	-	86 397	-
- Réalisées en France	89 100		86 397	
- Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	11 731		10 331	
TOTAL	100 831	-	96 728	-

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DE LA GENEROSITE DU PUBLIC (C.E.R.)		
EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024
I- MISSIONS SOCIALES	3 854 255	4 549 419
1.1 Réalisées en France	3 776 827	4 466 304
Actions réalisées par la Fondation Dauphine		
-1.1.1. Actions réalisées par l'Université Dauphine ou d'autres organisations	3 776 827	4 466 304
-1.1.1.1 Actions "Créativité et innovation"	1 661 406	2 240 776
-1.1.1.2 Actions "Responsabilité sociale"	2 115 421	2 225 528
1.2 Réalisées à l'étranger	77 428	83 115
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	501 330	212 933
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	501 330	212 933
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	467 701	709 148
TOTAL DES EMPLOIS	4 823 286	5 471 500
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	472 417	1 278 822
SOUS TOTAL	5 295 703	6 750 322
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	5 295 703	6 750 322

RESSOURCES PAR DESTINATION	2025	2024
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 618 884	5 790 364
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat	3 145 214	4 341 488
- Dons manuels	898 379	927 488
- Legs, donations et assurances-vie	0	0
- Mécénat	2 246 835	3 414 000
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	1 473 670	1 448 876
TOTAL DES RESSOURCES	4 618 884	5 790 364
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES	199 708	552 558
SOUS TOTAL	4 818 592	6 342 922
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	477 111	407 400
TOTAL	5 295 703	6 750 322

	2025	2024
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	3 052 062	3 286 365
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-477 111	-407 400
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice/amort.	650 542	173 098
(-) Remboursement d'emprunts (logements étudiants)	-607 088	
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (hors fonds dédiés)	3 225 493	3 052 062

Afin de s'aligner avec l'ANC 2018-06, les remboursements d'emprunt ont été mis sur une ligne spécifique alors qu'en 2024 ils étaient en désinvestissements.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024		2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	89 100	96 728	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	100 831	96 728
- Réalisées en France	89 100	77 628	- Bénévolat	83 051	77 628
- Réalisées à l'étranger	-	19 100	- Prestations en nature	16 380	19 100
			- Dons en nature	1 400	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	11 731				
TOTAL	100 831	96 728	TOTAL	100 831	96 728

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2025	2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	4 648 807	3 922 542
Utilisation	199 708	552 558
Report	472 417	1 278 822
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	4 921 515	4 648 807

6.8 Informations relatives au bénévolat, au mécénat de compétences et aux Contributions volontaires en nature

BENEVOLAT ET MECENAT DE COMPETENCES 2025				
	nature / société	nombres d'heures	taux horaire €	estimation €
GOUVERNANCE (bénévolat)				
Membres du CA (23)	N/A			
Président	bénévolat: Bureaux, CA, réunions	62	86,09	5 337,75
Trésorier		38	86,09	3 271,52
Secrétaire	bénévolat: réunions ponctuelles, 6 bureaux, 2 CA + interventions	20	86,09	1 721,85
MISSIONS SOCIALES				
Programmes				
Programme Egalité des Chances	bénévolat			
Mentoring étudiants		332	86,09	28 582,78
Rencontres Alumni/Animation		85	86,09	7 317,88
Parrainages Enseignants		132	62,40	8 236,80
Programme Incubateur	bénévolat			
Ateliers		72	86,09	6 198,68
Mentorat		260	86,09	22 384,11
Mécénat de Compétences	DAFINITY, KANOPEE, FORCOLA			16 380,00
FONCTIONNEMENT DE LA FONDATION				
Don en nature	FOND DE DOTATION - NOVAXIA			1 400,00
TOTAL		1 001	100,73	100 831,37
Coûts retenus pour la valorisation des Taux Horaires:		brut	charges	salaire chargé
Professeur		40,00	22,40	62,40
Cadre Moyen d'Entreprise		55,19	30,91	86,09
Etudiant (SMIC)		11,88	2,38	14,26

Les contributions volontaires en nature correspondent principalement à la mise à disposition de temps par des intervenants extérieurs au bénéfice de la Fondation, sans contrepartie financière.

Méthodologie de recensement

Le recensement de ces contributions est effectué sur la base d'une collecte déclarative auprès des personnes identifiées comme ayant contribué aux activités de la Fondation.

Ces contributions sont valorisées à partir du nombre d'heures consacrées aux projets, tel que communiqué par les intervenants.

Nature des contributions

Les contributions volontaires en nature recensées concernent principalement :

- Des interventions pédagogiques ou académiques (professeurs, enseignants) ;
- Des interventions professionnelles (salariés d'entreprises) ;
- Des contributions opérationnelles ou de support (étudiants).

Méthodologie d'évaluation

La valorisation des contributions est réalisée en appliquant un taux horaire différencié selon la nature de l'intervenant (professeur, professionnel, étudiant), permettant d'estimer le coût qui aurait été supporté par la Fondation si ces prestations avaient été rémunérées dans le cadre d'un contrat de travail.

Cette valorisation repose sur des hypothèses retenues par la gouvernance et vise à refléter au mieux la réalité économique des ressources mises à disposition.